

**MAIRIE DE MUTIGNY**



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 Avril 2022**

Présents : C.BEGUINOT- JC.CUGNET- C.DROMARD- C.FORT- MA.HUMBERT- C.LAPERSONNE- G.LHEUREUX- MC.REMY- M.ZIMMERLIN

Excusé: X.HUSSON (donne pouvoir à G.LHEUREUX)

**Approbation du compte administratif 2021** : suite à la présentation du compte administratif, qui fait état d'un excédent de 78 141,44 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 257.234,39 € pour la section d'investissement, le conseil municipal valide à l'unanimité (le maire ne prend pas part à ce vote) le résultat d'exercice à + 335.375,58 €.

**Taux d'imposition 2022** : le conseil municipal décide de maintenir le taux communal de 23,38 % pour le foncier non-bâti et vote le taux de référence pour le foncier bâti 2022 à 42,87 %.

**Budget primitif 2022** : le conseil municipal valide le budget primitif dont les recettes et les dépenses s'équilibrent de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, 314.633,44 € pour les dépenses – 314.633,44 € pour les recettes.

Pour la section d'investissement, 415.035 € pour les dépenses – 415.035 € pour les recettes.

**Acquisition de la maison Gobin** : l'offre à 80.000 € ayant été acceptée par les héritiers, il y a lieu de formaliser cette vente par la signature de l'acte notarié. Le conseil municipal charge ainsi Madame le Maire de la signature de l'acte auprès de l'étude Conreur-Herrmann.

## MAIRIE DE MUTIGNY



### Points divers :

- Limitation de vitesse : une discussion est engagée sur l'opportunité de prendre un arrêté municipal pour fixer la limite à 30 km/h au sein de la commune. En l'absence de consensus (sur la route de Montflambert), la discussion va se poursuivre.
- Bois communaux : le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition de travaux sylvicoles de l'ONF qu'il juge excessive (15.870 €) et préfère que la commune s'organise pour gérer elle-même les travaux.
- Voie d'accès à l'hôtel : suite à empiètement sur un terrain privé, la partie concernée sera remise en état à la demande de son propriétaire.
- Demandes de M. Mme Sens-Salis et M. Beaulieu Kevin d'acquisition de parcelles : le conseil municipal a engagé une réflexion sur l'identification des emprises communales sur le domaine privé et va prendre contact avec un géomètre.

La prochaine réunion est fixée au Mardi 10 mai 2022, à 18h30.

La réunion est levée à 20h30.